

Ce jour, mercredi 7 octobre 2020, en matinée, les sept commissions permanentes - commission des finances, commission des lois, commission des affaires économiques, commission de l'aménagement du territoire et du développement durable, commission des affaires sociales, commission de la culture, de l'éducation et de la communication, commission des affaires étrangères – du Sénat se sont reconstituées suite au renouvellement sénatorial du 27 septembre dernier.

A cet effet, j'ai souhaité intégrer la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable.

Dans l'après-midi, l'ordre du jour de la séance, appelait la nomination des membres de la commission des affaires européennes, des commissions spéciales chargées d'examiner le projet de loi relatif à la bioéthique et le projet de loi d'accélération et de simplification de l'action publique et de la commission d'enquête pour l'évaluation des politiques publiques face aux grandes pandémies à la lumière de la crise sanitaire de la covid-19 et de sa gestion.

Aussi, j'ai été nommé membre de la Commission des Affaires Européennes et désigné secrétaire de cette commission qui comprend 41 membres au total.

Conformément au Règlement du Sénat, les listes des candidats remises par les présidents des groupes ont été publiées.

Ces listes ont été ratifiées, il n'y a pas eu d'opposition dans le délai d'une heure.

Le Sénat est désormais en ordre de marche, au service de notre pays.